

REDACTION,
ADMINISTRATION
IMPRIMERIE
PATRICEL LIMJIMBA
2ème ETAGE
B. P. 341
TEL : 51 50
CONAKRY
REPUBLIQUE
DE GUINEE

HOROYA

Directeur Politique
Léon MAKA
Directeur de Publication :
Mamadi KEITA

Directeur :
Fodé BERETE

HUITIEME ANNEE 1968

Vendredi, 8 mars 1968

N° 1419

4 pages 25 francs

LE CAMARADE AHMED SEKOU TOURE A LA CLOTURE SOLENNELLE DU 5^e CONGRES NATIONAL DE LA JEUNESSE DE LA REVOLUTION DEMOCRATIQUE AFRICAINE.

« SI LE PEUPLE EST UNE DIVIDENDE, L'INTERET DE CLASSES EN EST LE DIVISEUR »

A l'occasion de la clôture du 5ème Congrès National de la Jeunesse de la Révolution Africaine, le camarade Ahmed Sékou Touré a prononcé un important discours. Nous reviendrons plus en détail sur ce document que le Responsable Suprême de la Révolution met entre les mains du peuple de Guinée.

Nous publions ci-dessous la Résolution adoptée à l'issue du 5ème Congrès National de la J.R.D.A.

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Le 5ème Congrès National de la J.R.D.A., réuni à Conakry les 4, 5, 6 et 7 mars 1968 ;

Après avoir écouté avec une attention toute particulière et un intérêt constamment soutenu, le magistral et incisif discours d'ouverture du Secrétaire Général du P.D.G. Responsable Suprême de la Révolution précisant et explicitant les tâches concrètes assignées à la jeunesse par le 8e Congrès National du Parti.

— CONSIDERANT que le 5ème Congrès National de la J.R.D.A. se tient dans le cadre de l'application fidèle des importantes décisions issues de l'historique 8ème Congrès National du P.D.G., et qu'il se place immédiatement après celui combien décisif des femmes qui s'est prononcé de façon catégorique et unanime pour la radicalisation de la Révolution, la modernisation et l'harmonisation de la vie sociale à travers le choix délibéré de substituer désormais la monogamie à la polygamie.

— CONSIDERANT que le Congrès National des Jeunes révolutionnaires Guinéens a débattu du même problème et de bien d'autres, indiquant ainsi avec netteté la nature des tâches et des objectifs que la J.R.D.A. entend assigner à ses activités militantes dans le but d'accélérer le processus de transformation qualitative engagé par le P.D.G.

— CONSIDERANT que la pratique de la polygamie se fonde sur le concept arbitraire de la supériorité de l'homme au sein de la société, que cette pratique dégradante engendre beaucoup d'injustices sociales et qu'elle constitue un motif réel de retard économique et social.

— CONSIDERANT que le choix de la monogamie pour la génération montante en particulier est l'option en faveur de l'égalité effective de l'homme et de la femme dans leur responsabilité commune de fonder un ménage et de le conduire dans la cohésion et la dignité vers le bonheur et un équilibre harmonieux.

— CONSIDERANT que l'homme et la femme des

grandes villes n'ont pas un besoin de justice sociale, de progrès humain et de dignité que ne sauraient éprouver l'homme et la femme de la campagne.

— CONSIDERANT que toute institution sociale est en rapport direct avec la nature et le degré de développement économique et intellectuel du peuple concerné.

— CONSIDERANT que l'avenir de la Révolution est lié à la qualité des options qui guident les activités physiques, matérielles, intellectuelles et morales du peuple en général et des jeunes en particulier.

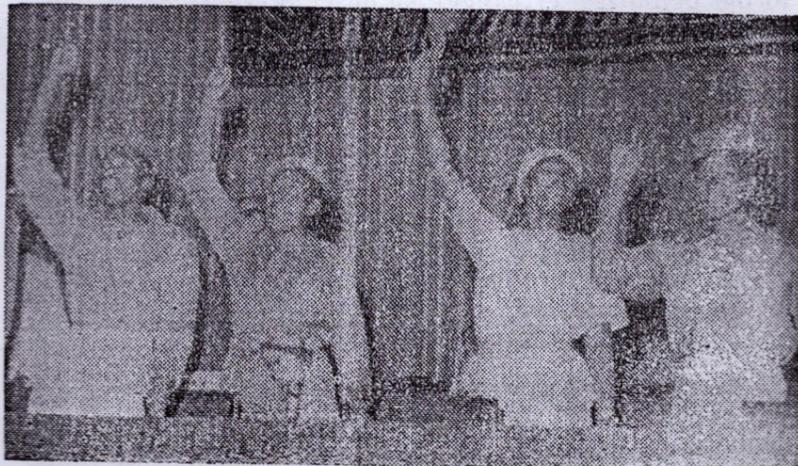
— CONSIDERANT que l'habillement indécent (PERRUQUES, MÈCHES, MINI-JUPES ou MINI-ROBES, PANTALONS ou COIFFURES « YÉYÉ » « mon mari est capable » etc...) mis en valeur dans d'autres pays par des jeunes déclassées, est en contradiction avec la morale qui régit notre société, que cette imitation des tares du capitalisme risque de compromettre dangereusement notre détermination à bâtir une société socialiste fondée sur des valeurs authentiquement Africaines.

— VU que dans les grandes villes, des pratiques bannies par le P.D.G. et interdites par nos lois (cérémonies pompeuses lors des mariages, baptêmes, funérailles, vins d'honneur, anniversaires, excision, circoncision etc...) renaissent et sont une occasion de dépenses excessives et d'étalage de fortune très généralement mal acquise.

— CONSIDERANT que l'alphabétisation complète et intégrale de toute la population est l'une des plus déterminantes et des plus hardies entreprises dans lesquelles le Parti se soit jamais engagé ;

— CONSIDERANT que l'arme fondamentale de la résistance victorieuse à toutes formes d'agression culturelle est, incontestablement, pour tous les peuples, la

Suite en page 2



Une vue de la Tribune du 5e Congrès de la J.R.D.A

LA VIE DANS LA NATION

RESOLUTION GENERALE

(Suite de la première page)

langue nationale écrite ;

— CONSIDERANT que le développement de l'agriculture demeure le seul fondement d'une industrialisation équilibrée et que le succès de l'année agricole du P.D.G. exige la mobilisation générale des forces vives de la Nation.

— CONVAINCU du rôle déterminant et de l'apport de qualité de la J.R.D.A. dans la construction d'une économie prospère et indépendante.

— CONSIDERANT que les Collèges d'Enseignement Rural (C.E.R.) sont le support de la Révolution culturelle, scientifique, technique et politique.

— CONSIDERANT que la formation idéologique féconde l'action constructive et unifie pour la réalisation d'objectifs communs la volonté et les efforts de tous.

— CONSIDERANT qu'elle est la meilleure arme pour la défense de la Révolution et pour la conduite de la lutte des classes :

— à l'intérieur, contre la petite bourgeoisie naissante

— à l'extérieur, contre l'impérialisme.

— CONSIDERANT que le socialisme, option fondamentale du P.D.G., resterait formel si le peuple ne s'empara pas effectivement des instruments et de l'exercice du Pouvoir Révolutionnaire ;

— CONSIDERANT que l'instrument efficace de l'exercice de ce Pouvoir Populaire est incontestablement le Pouvoir Révolutionnaire Local (P.R.L.) dont la structure et les attributions ont été définies par le Responsable Suprême de la Révolution ;

— CONSIDERANT que les jeunes révolutionnaires de Guinée trahiraient la Révolution s'ils ne faisaient pas le seul choix qui les honore et que la Révolution attend d'eux et s'ils ne libellaient pas en termes immédiatement et concrètement opérationnels et suivant un planning rationnel, toutes les tâches concourant à la réalisation des entreprises historiques fixées par le Parti ;

DECIDE

I. — DES PROBLEMES SOCIAUX

1^o — Du mariage

La Jeunesse de la Révolution Démocratique Africaine (J.R.D.A.) choisit de façon inconditionnelle et irréversible la monogamie contre la polygamie, forme archaïque de l'exploitation de l'homme par l'homme ;

Pour faire respecter ce choix, les mesures pratiques suivantes concernant aussi bien les hommes et les femmes des villes que les femmes et les hommes des campagnes, entrent en vigueur à compter de ce jour :

a) Tout mariage religieux qui ne sera pas précédé du mariage civil sera considéré comme un concubinage, forme détournée et camouflée de la pratique de la polygamie ;

b) Dès demain 8 mars 1968 le Comité National élu devra avoir pour première tâche la répartition des huit mille (8.000) comités de base entre les responsables jeunes élus à tous les niveaux, chacun devant assurer dans son secteur l'application stricte des mesures ci-dessus indiquées ;

c) La J.R.D.A.

— DECIDE de la suppression de la « malle d'habits », et des frais divers que les parents de la jeune fille exigent habituellement du prétendant ;

— Tous les Responsables J.R.D.A. et tous les miliciens sont invités à une vigilance plus accrue pour détecter et dénoncer toute opération ne s'inscrivant pas dans le cadre ainsi défini ;

2^o — DES CEREMONIES

a) La J.R.D.A. fait sienne la décision du Bureau Politique National de dissoudre désormais tout organisme dirigeant sur le territoire politique duquel seront enregistrées des cérémonies pompheuses de mariage, de baptêmes, de funérailles, d'anniversaires, vins-d'honneur etc...

b) Pour mettre fin au « griotisme » le président ou un membre du comité de base, devra seul et sans l'aide du « griot, répétiteur », procéder effectivement à toutes les formalités coutumières qu'exigent ces différentes cérémonies.

c) En cas de non respect des mesures ci-dessus énoncées la J.R.D.A. est autorisée à arrêter les manifestations et à confisquer tous les biens matériels réunis pour la circonstance.

3^o — DE L'HABILLEMENT INDECENT

a) A compter de ce jour, la J.R.D.A. interdit le port par qui que ce soit et pour quelque raison que ce soit, des perruques, mèches, mini-jupes mini-robos, pantalons et vestes « yéyé », « mon mari est capable ».

b) Demande au Gouvernement de procéder au retrait des cartes professionnelles à tout commerçant importateur des perruques, mèches et autres tenues « indécentes ».

c) Ordonne à la Milice :

— de raser sans eau tous les jeunes voyous à cheveux tombants et négligés ;

— de déshabiller purement et simplement tous les garçons, jeunes filles et dames qui souillent notre morale et entretiennent le trafic sur ces articles frauduleusement importés.

d) Salue l'institution du port obligatoire de l'uniforme dans les établissements publics d'enseignement de Conakry ;

e) Demande que la mesure soit généralisée dès la prochaine rentrée scolaire à tous les établissements publics d'enseignement ;

f) Exige que tous les jeunes travailleurs (filles et garçons) aient des blouses de travail ;

4^o DU PELERINAGE

Le 5ème Congrès de la J.R.D.A.

a) Rend un vibrant hommage au Parti pour l'important effort financier et diplomatique fourni depuis l'indépendance nationale pour permettre aux croyants d'accomplir dans les meilleures conditions matérielles et morales leurs devoirs religieux aux Lieux Saints de l'Islam ;

b) Dénonce les pelerins qui, à la faveur des avantages ainsi accordés par le Gouvernement, se sont livrés à un trafic scandaleux ;

d) Demande au Gouvernement pour l'avenir :

1^o De limiter strictement le nombre des pelerins et d'instituer des critères précis ;

2^o De ne retenir dans tous les cas que les candidats primaires en accordant la priorité des inscriptions aux paysans et aux ouvriers.

II. — PROBLEMES POLITICO-CULTURELS

1^o — De l'Alphabétisation

a) A partir du 1er Avril 1968 chaque Guinéenne, chaque Guinéen, âgé de plus de 10 ans, analphabète ou alphabète, doit se faire un devoir politique, civique et patriotique de s'alphabétiser ou d'alphabétiser dans l'une ou l'autre de nos langues nationales.

b) Avant le 30 Avril 1968, toutes les inscriptions,

LA GUINEE - L'AFRIQUE - LE MONDE

RESOLUTION GENERALE

tous les noms des rues et des lieux publics, tous les mots d'ordre et slogans seront transcrits en langues nationales.

Toutes les marchandises porteront obligatoirement des étiquettes libellées en langues nationales indiquant le nom et le prix de la marchandise ;

c) A partir du 30 Avril 1968, tous les rapports, circulaires et correspondances, échangés entre les différents organismes du Parti, de la J.R.D.A., des Femmes, de la C.N.T.G. et de l'administration seront rédigés en langues nationales ;

d) Chaque responsable J.R.D.A. lettré, du Comité National au Comité spécial sera chargé effectivement et de façon permanente d'un centre d'alphabétisation dont il sera tenu responsable du succès ou de l'échec ;

e) La déaillance au front de l'alphabétisation sera considérée comme une désertion politique et punie comme telle.

2^o De la ligne de masse et de la culture de masse

LA JEUNESSE DE LA REVOLUTION DEMOCRATIQUE AFRICAINE S'ENGAGE :

a) Avant 1970, en coopération avec l'Ecole du Parti, à transcrire dans toutes les langues nationales et à diffuser la théorie philosophique, les directives, les textes concrétisant la ligne culturelle du Parti, les éléments de la science et de la technique, pour que régulièrement les camarades alphabétisés se surforment et soient effectivement les moteurs de la Révolution et que l'instruction cesse d'être la priorité de quelques-uns.

b) A éditer avant la prochaine quinzaine artistique toutes les pièces de théâtre primées jusqu'à présent.

— EXIGE des Comités Régionaux J.R.D.A. le dépôt au Haut Commissariat à la Jeunesse et à la Culture Populaire, des copies en langues nationales de toutes les pièces de théâtre devant être présentées à la quinzaine artistique. Il sera tenu compte, pour l'attribution des notes et pour le classement, de ce travail de transcription.

— DECIDE : l'organisation de séminaires pour les directeurs des troupes artistiques.

3^o — DU SPORT

— A partir de cette année, il est créé le Brevet Sportif Guinéen,

— A compter du 1er Avril prochain, l'éducation physique et le Sport seront organisés dans tous les Etablissements et Unités Industrielles par les soins du Comité National de la J.R.D.A. assisté de la Direction Nationale des Sports.

— Au mois de Juillet de cette année 1968, le Haut Commissariat à la Jeunesse et à la Culture Populaire est tenu de convoquer une table ronde autour de la réorganisation du sport sur le plan national pour dégager les voies et moyens à mettre en pratique pour réaliser la véritable ligne de masse dans le domaine du sport.

4^o DE LA FORMATION IDEOLOGIQUE ET DE LA DEFENSE DE LA REVOLUTION

A compter du 1er Avril 1968, la Jeunesse de la Révolution Démocratique Africaine organisera conformément au calendrier suivant, des séminaires de formation idéologique et politique, sous la direction de l'Ecole du Parti.

a) Chaque mois, au niveau de tous les responsables des comités spéciaux J.R.D.A. regroupés, sera tenu un séminaire portant :

— sur l'analyse et la compréhension des discours ou interventions des membres de la Direction Nationale du Parti.

— sur l'analyse et la solution des problèmes d'intérêt commun se posant soit à un village soit à toute la section ;

— sur des travaux agricoles à réaliser effectivement comme application ;

b) Chaque trimestre au niveau de tous les responsables des Comités J.R.D.A. de section regroupés, des séminaires ayant le même objet et les mêmes objectifs seront tenus.

c) Chaque semestre, un séminaire semblable au niveau des comités régionaux regroupés sera tenu. Ces séminaires seront organisés, et effectivement dirigés par l'organisme immédiatement supérieur, la formation idéologique des membres du Comité National devant se faire à l'Ecole du Parti.

d) A chaque assemblée générale de la J.R.D.A., un responsable du Comité spécial J.R.D.A. tiendra une causerie éducative préparée par écrit dans nos langues nationales et portant sur un thème d'intérêt général.

A compter du présent Congrès tous les miliciens seront des travailleurs, et tous les travailleurs seront des miliciens et comme tels ils subiront une formation adéquate et assureront eux-mêmes, à tour de rôle, depuis le directeur d'entreprise jusqu'aux travailleurs, la garde de leur lieu de travail.

Ceci permettra de faire participer de façon plus concrète certains gardiens valides à des travaux productifs.

A cet effet et à compter du 2 Mai 1968, le Comité National de la J.R.D.A. passera dans tous les services administratifs pour organiser et établir le calendrier des gardes.

A compter de ce jour tous les étudiants et élèves des établissements à régime d'internat monteront eux-mêmes la garde devant leurs établissements. Ils sont autorisés à refouler quiconque s'y aventurerait sans raison de service.

Avant le 1er Juin 1968 chacun des 13 membres du Comité National de la J.R.D.A. devra, au risque d'être démis, avoir effectivement constitué avec l'assistance des fédérations et au niveau d'un village donné, une brigade de production et de commercialisation ainsi que le Pouvoir Révolutionnaire Local et être directement responsable de leur bon fonctionnement.

Avant le 1er Août 1968, chacun des 13 membres des 30 Comités Régionaux J.R.D.A., devra dans les mêmes conditions que ceux du Comité National, répondre du bon fonctionnement d'une brigade de production et de commercialisation et du P. R. L. au niveau d'un village donné.

III. — PROBLEMES ECONOMIQUES

1^o — Agriculture

a) Avant le 1er Mai prochain, un champ collectif d'au moins 5 ha sera aménagé dans chaque comité de base en zone rurale sous la responsabilité directe et effective des membres des Comités J.R.D.A. de section. Ce champ sera immédiatement et d'une façon continue mis en culture par les jeunes du village, s'acquittant ainsi chaque vendredi de leur obligation de service civique, sans abandonner pour autant leurs obligations habituelles des autres jours.

b) Chaque année dans tous les établissements d'enseignement les cours seront suspendus, le temps qu'il faudra, pour permettre aux étudiants, élèves et maîtres de participer à la récolte dans les champs.

LA GUINEE - L'AFRIQUE - LE MONDE

RESOLUTION GENERALE

tous les noms des rues et des lieux publics, tous les mots d'ordre et slogans seront transcrits en langues nationales.

Toutes les marchandises porteront obligatoirement des étiquettes libellées en langues nationales indiquant le nom et le prix de la marchandise ;

c) A partir du 30 Avril 1968, tous les rapports, circulaires et correspondances, échangés entre les différents organismes du Parti, de la J.R.D.A., des Femmes, de la N.T.G. et de l'administration seront rédigés en langues nationales ;

d) Chaque responsable J.R.D.A. lettré, du Comité National au Comité spécial sera chargé effectivement et de façon permanente d'un centre d'alphabétisation dont il sera tenu responsable du succès ou de l'échec ;

e) La défaillance au front de l'alphabétisation sera considérée comme une désertion politique et punie comme telle.

2° De la ligne de masse et de la culture de masse

LA JEUNESSE DE LA REVOLUTION DEMOCRATIQUE AFRICAINE S'ENGAGE :

a) Avant 1970, en coopération avec l'Ecole du Parti, à transcrire dans toutes les langues nationales et à diffuser la théorie philosophique, les directives, les textes concrétisant la ligne culturelle du Parti, les éléments de la science et de la technique, pour que régulièrement les camarades alphabétisés se surforment et soient effectivement les moteurs de la Révolution et que l'instruction cesse d'être la priorité de quelques-uns.

b) A éditer avant la prochaine quinzaine artistique toutes les pièces de théâtre primées jusqu'à présent.

— EXIGE des Comités Régionaux J.R.D.A. le dépôt au Haut Commissariat à la Jeunesse et à la Culture Populaire, des copies en langues nationales de toutes les pièces de théâtre devant être présentées à la quinzaine artistique. Il sera tenu compte, pour l'attribution des notes et pour le classement, de ce travail de transcription.

-- DECIDE : l'organisation de séminaires pour les directeurs des troupes artistiques.

3° — DU SPORT :

— A partir de cette année, il est créé le Brevet Sportif Guinéen,

— A compter du 1er Avril prochain, l'éducation physique et le Sport seront organisés dans tous les Etablissements et Unités Industrielles par les soins du Comité National de la J.R.D.A. assisté de la Direction Nationale des Sports.

— Au mois de Juillet de cette année 1968, le Haut Commissariat à la Jeunesse et à la Culture Populaire est tenu de convoquer une table ronde autour de la réorganisation du sport sur le plan national pour dégager les voies et moyens à mettre en pratique pour réaliser la véritable ligne de masse dans le domaine du sport.

4° DE LA FORMATION IDEOLOGIQUE ET DE LA DEFENSE DE LA REVOLUTION

A compter du 1er Avril 1968, la Jeunesse de la Révolution Démocratique Africaine organisera conformément au calendrier suivant, des séminaires de formation idéologique et politique, sous la direction de l'Ecole du Parti.

a) Chaque mois, au niveau de tous les responsables des comités spéciaux J.R.D.A. regroupés, sera tenu un séminaire portant :

— sur l'analyse et la compréhension des discours ou interventions des membres de la Direction Nationale du Parti.

— sur l'analyse et la solution des problèmes d'intérêt commun se posant soit à un village soit à toute la section ;

— sur des travaux agricoles à réaliser effectivement comme application ;

b) Chaque trimestre au niveau de tous les responsables des Comités J.R.D.A. de section regroupés, des séminaires ayant le même objet et les mêmes objectifs seront tenus.

c) Chaque semestre, un séminaire semblable au niveau des comités régionaux regroupés sera tenu. Ces séminaires seront organisés, et effectivement dirigés par l'organisme immédiatement supérieur, la formation idéologique des membres du Comité National devant se faire à l'Ecole du Parti.

d) A chaque assemblée générale de la J.R.D.A., un responsable du Comité spécial J.R.D.A. tiendra une causerie éducative préparée par écrit dans nos langues nationales et portant sur un thème d'intérêt général.

A compter du présent Congrès tous les miliciens seront des travailleurs, et tous les travailleurs seront des miliciens et comme tels ils subiront une formation adéquate et assureront eux-mêmes, à tour de rôle, depuis le directeur d'entreprise jusqu'aux travailleurs, la garde de leur lieu de travail.

Ceci permettra de faire participer de façon plus concrète certains gardiens valides à des travaux productifs.

A cet effet et à compter du 2 Mai 1968, le Comité National de la J.R.D.A. passera dans tous les services administratifs pour organiser et établir le calendrier des gardes.

A compter de ce jour tous les étudiants et élèves des établissements à régime d'internat monteront eux-mêmes la garde devant leurs établissements. Ils sont autorisés à refouler quiconque s'y aventurerait sans raison de service.

Avant le 1er Juin 1968 chacun des 13 membres du Comité National de la J.R.D.A. devra, au risque d'être démis, avoir effectivement constitué avec l'assistance des fédérations et au niveau d'un village donné, une brigade de production et de commercialisation ainsi que le Pouvoir Révolutionnaire Local et être directement responsable de leur bon fonctionnement.

Avant le 1er Août 1968, chacun des 13 membres des 30 Comités Régionaux J.R.D.A. devra dans les mêmes conditions que ceux du Comité National, répondre du bon fonctionnement d'une brigade de production et de commercialisation et du P. R. L. au niveau d'un village donné.

III. — PROBLEMES ECONOMIQUES

1° — Agriculture

a) Avant le 1er Mai prochain, un champ collectif d'au moins 5 ha sera aménagé dans chaque comité de base en zone rurale sous la responsabilité directe et effective des membres des Comités J.R.D.A. de section. Ce champ sera immédiatement et d'une façon continue mis en culture par les jeunes du village, s'acquittant ainsi chaque vendredi de leur obligation de service civique, sans abandonner pour autant leurs obligations habituelles des autres jours.

b) Chaque année dans tous les établissements d'enseignement les cours seront suspendus, le temps qu'il faudra, pour permettre aux étudiants, élèves et maîtres de participer à la récolte dans les champs.